

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Nous vous proposons de vous accompagner lors d'une situation de perte de capital et de réaliser toutes les formalités qui en découlent.

Intérêt

Vous permettre d'appréhender plus sereinement une situation délicate pour votre société en vous offrant un cadre juridique qui permettra à votre entreprise d'évoluer en toute légalité :

Vous accompagner dans une situation de perte.

Alerter les associés sur la situation critique de la société.

Sécuriser la procédure en réalisant toutes les formalités qui en découlent.

Contenu

Collecte des informations et réalisation des documents nécessaires à cette modification :

- Procès-verbal d'AGE
- Dossier CFE
- Publicité légale
- Déclaration M2

➡ N'hésitez pas à nous contacter pour établir ensemble toutes les formalités liées à une situation de perte de capital